

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
de CHAMPSAC
87230
Tél. 05 55 78 43 33
Fax 05 55 78 46 40

l'an deux mille six
Le: Trente et un Mars
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC
dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de
Monsieur CHALARD Jean-Pierre, Maire.

Nombre
de Conseillers: 15

En exercice: 13

Présents: 11

Votants: 11

Date de convocation du Conseil Municipal: 21/03/06

PRESENTS:

MM. CHALARD, BAUDRIER, DESCUBES, LEGENTIL, FREDON,
PAULIOUT, DESMERY, GUILLOU, Mme CHABROL, Mme
DUPUY, Mme AUPETIT

EXCUSES: DEBORD, LACAUD

M. DESCUBES Yves a été élu secrétaire de séance.

OBJET: Tarif Columbarium

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que
la mise en place du columbarium est terminée, en
conséquence, il convient de fixer un règlement
ainsi que les tarifs applicables à compter du
1er Avril 2006.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal
établi le règlement du columbarium, ainsi que les
tarifs comme suit:

Concession de 30 ans	560 euros
Concession de 15 ans	330 euros
Taxe municipale de dépôt ou d'enlèvement 'une urne cinéraire	24 euros

Monsieur le Maire indique que le règlement du
columbarium étant établi, de même que le tarif des
concessions, il y a lieu de nommer un préposé
assermenté pour l'ouverture et le dépôt des urnes
funéraires dans les cases du columbarium et pour
assister de façon officielle le cas échéant à la
dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.
Il propose de confier l'habilitation à l'ensemble
du personnel technique.

Le Conseil Municipal , après délibération ,
ACCEPTÉ la proposition et **CHARGE** le Maire d'établir
les documents nécessaires à ces habilitations.

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que
dessus.

En Mairie le 03 Avril 2006

Le Maire

Certifiée exécutoire

le:

Reçu en S/Préfecture

le:

Publié ou notifié



REÇU à la SOUS-PRÉFECTURE
de ROCHECHOUART

Le - 6 AVR. 2006

